

860

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

**Nom du Produit :** 860**Autres Moyens d'Identification :** Pâte de Silicone Thermoconductrice ; Silicone Heat Transfer Compound**N° de Pièces Connexes :** 860-4G, 860-60G, 860-150G, 860-1P, 860-3.78L, 860-1G, 860-5GPSW

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** pâte thermoconductrice**Usage contre-indiqué :** Sans objet

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

#### Fabricant

MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADA

MG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA

**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB :** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)


**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**860**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	1	Attention	Environnement

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

<b>Mention</b>	<b>ATTENTION</b>
<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P391	Recueillir le produit répandu.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

860

**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
1314-13-2	oxyde de zinc	70%
112945-52-5	silice amorphe, fumée, sans cristaux	3%

**Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition*      *Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT  
AVEC LES YEUX**      P305 + P351 + P338**Symptômes Immédiat**      *rougeur, irritation légère***Intervention**      Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.**EN CAS DE CONTACT  
AVEC LA PEAU**      P302 + P352**Symptômes Immédiat**      *irritation légère***Intervention**      Laver abondamment à l'eau.**EN CAS D'INHALATION**      P304 + P340**Symptômes Immédiat**      *toux, irritation des voies respiratoire***Symptômes Différés**      En cas d'exposition aux fumées métalliques : des symptômes de fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.**Intervention**      Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**EN CAS D'INGESTION**      P301 + P330, P331**Symptômes Immédiat**      *faible toxicité : douleur abdominale, diarrhée, nausée, vomissement***Intervention**      Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

860

**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens  
d'extinctions**

En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie.

**Danger  
Spécifiques**

Dans un incendie, ce produit peut libérer des fumées d'oxydes de métal.

L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes d'une fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

**Produits de  
Combustion**

Produit des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), des fumées métalliques d'oxydes de zinc (ZnO) et du formaldéhyde.

**Pompier**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel****Protection  
Individuelle**

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

**Précautions à  
Prendre pour  
l'Intervention**

Éviter de respirer les fumées et les poussières. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou flammes nues.

**Précautions pour  
l'Environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

**Méthode de  
Confinement**

Sans objet — pas aisément apte à l'écoulement

**Méthode de  
Nettoyage**

Collecter les déchets dans un récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

**Méthode  
d'Élimination**

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**860**
**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les fumées ou poussières. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Sans objet

**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**
**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
oxyde de zinc <i>poussières/brouillard</i>	ACGIH	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada AB	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada BC	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada ON	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada QC	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
<i>fumées</i>	Canada QC	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
<i>poussières</i>	Canada QC	10 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
silice amorphe	ACGIH	Non établi	Non établi
	U.S.A NIOSH	6 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
<i>poussières minéral</i>	U.S.A. OSHA PEL	20 mppcf	Non établi

*Note* : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h. (mppcf) million de particules par pied cube d'air, à partir d'échantillons d'impacteur compté par des techniques de champ de lumière.

*Suite de section sur la page suivante*

**860****Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque les poussières d'oxyde de zinc et de silice amorphe sont liées à la matrice de graisse, il ne présente pas de danger d'inhalation dans l'air sous conditions d'utilisation normale ou pour des situations d'urgence prévisibles.

**Equipement de Protection Individuelle****Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau**

En cas de contact probable, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

**Protection Respiratoire**

Si exposé aux fumées ou poussières au-dessus des limites d'expositions, utiliser un masque respiratoire respectant les normes locales, régionales et nationales.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

**860**
**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Solide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité<sup>a)</sup></b>	Sans objet
<b>Apparence</b>	Pâte blanche	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité<sup>a)</sup></b>	Sans objet
<b>Odeur</b>	Aucune	<b>Pression de Vapeur @20 °C</b>	Non disponible
<b>Seuil d'Odeur</b>	Sans objet	<b>Densité de Vapeur</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	2.40
<b>Point de fusion/ Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Insoluble <sup>a)</sup>
<b>Point d'Ébullition Initial</b>	>300 °C [>572 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair</b>	260 °C [500 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Taux d'Évaporation</b>	Non disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Non inflammable	<b>Viscosité @40 °C</b>	Sans objet

a) Les constituants inorganiques sont très faiblement soluble

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Oxydants forts, acides forts
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

860

**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Peut provoquer de la rougeur et légère irritation.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une légère irritation de la peau.
<b>Inhalation</b>	Peut causer une toux, une irritation des voies respiratoires.  L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes d'une fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.
<b>Ingestion</b>	Faible toxicité : douleur abdominale, diarrhée, nausée, vomissement
<b>Chronique</b>	Non disponible

**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
oxyde de zinc	7 950 mg/kg Rat	Non disponible	2 500 mg/m <sup>3</sup> Souris 4 h
silice amorphe	3 160 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible

*Note* : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS<sup>2</sup> et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

*Suite de section sur la page suivante*



860

**Autre Effets Toxiques**

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions/irritation des yeux</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire et de la peau</b> (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b> (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
<b>Mutagénicité</b> (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b> (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger d'aspiration</b>	Sans objet. Il n'y a pas de composant de catégorie 1 et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C.

**860**

## Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Contient des particules d'oxyde de zinc de taille inférieure à 1 µm mais supérieure à 100 nm (supérieure aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux de zinc ionique qui sont très toxique pour l'environnement.

Selon les données disponibles, le fluide polydiméthyle de siloxane et la silice amorphe ne sont classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

### Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique

### Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

### Biodégradation

Non disponible

### Autres Effets

Exclusion de composés organiques volatils (COV) par les règlements EPA et LCPE.

## Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**860**
**Section 14 : Information Relatives au Transport**
**Voie Terrestre**
**Référent aux Règlements TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. USA DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles moins de 450 kg

860-4G, 860-60G, 860-150G, 860-1P, 860-3.78L, 860-1G

**NON RÈGLEMENTÉ** sous le TMD par la disposition particulière 99

Tailles supérieures à 5 kg (É.-U.)

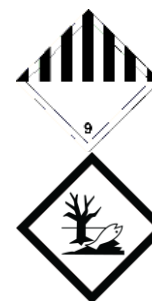
860-5GPSW

**Numéro UN** : UN3077

**Appellation Réglementaire** :  
 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

**Classe** : 9

**Groupe d'Emballage** : III

**Polluant Marin** : Oui


Tailles de 5 kg ou moins

**NON RÈGLEMENTÉ** par 49 CFR par la disposition particulière 171.4 (c)(2)

**Dispositions Particulière 99 (2)** : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

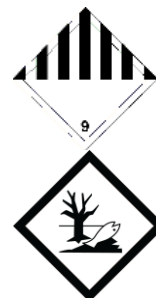
*Suite de section sur la page suivante*

**860****Voie Aérienne****Référent aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 kg ou moins

*860-4G, 860-60G, 860-150G,  
860-1P, 860-3.78L, 860-1G***NON RÈGLEMENTÉ**Sur le bordereau d'expédition,  
écrire : "Non restreint, selon la  
disposition spéciale A197"

Tailles supérieures à 5 kg

*860-5GPSW***Numéro UN** : UN3077**Appellation Réglementaire** :  
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT  
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,  
SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)**Classe** : 9**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Oui**Disposition Particulière A197** : Ces substances, lorsqu'ils sont transportés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de moins de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les matières solides, ne sont pas soumis aux autres dispositions du présent règlement prévues pour les emballages qui répondent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

**860****Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**

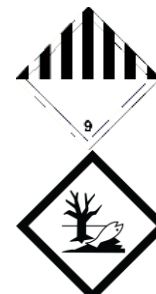
Tailles de 5 kg ou moins

860-4G, 860-60G, 860-150G,  
860-1P, 860-3.78L, 860-1G**NON RÉGLEMENTÉ**

par 2.10.2.7

Tailles supérieures à 5 kg

860-5GPSW

**Numéro UN** : UN3077**Appellation Réglementaire** :  
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT  
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,  
SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)**Classe** : 9**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Oui

**2.10.2.7** : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou interne de 5 kg ou moins pour les matières solides ne sont pas soumis à toute autre disposition du code présent pertinent aux polluants marins à condition que les emballages sont conformes aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Dans le cas des polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les dispositions du présent code relatives à des risques supplémentaires continuent d'appliquer.

**Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**860****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

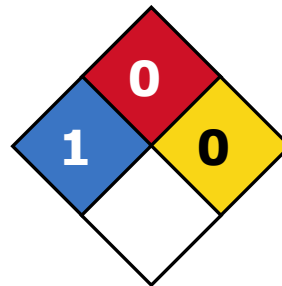
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

**USA****Autres Classifications****Codes<sup>®</sup> HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>1</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	<b>0</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>	

**CODES 704 NFPA<sup>®</sup>**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA (Clean Air Act, USA)**

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances qui sont répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

*Suite de section sur la page suivante*

**860****EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'oxyde de zinc (un composé de zinc) qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive)

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de di butyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**Section 16 : Autres Informations**

**Préparé par** le département de réglementation de MG Chemicals

**Date de Révision** 26 février 2020

**Annule et Remplace** 09 janvier 2020

**Changement Effectué** : Changement du numéro d'urgence et de la section des transports.

**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

*Suite de section sur la page suivante*

**860****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : 1-905-331-1396

**Adresses**

<i>Fabrication &amp; Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.